

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2015

RENSEIGNEMENT - (N° 2697)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 414

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 2

Après le mot :

« autorisées »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la limitation des dispositifs techniques de proximité et des informations interceptées, dans l'esprit du texte initial.

Surtout, en tout état de cause, cet alinéa fait référence à des correspondances alors que sauf erreur, la procédure d'autorisation ne vise que des données de connexion.